DocuSign Envelope ID: 3FF55088-523D-43F8-9F4E-2BD658AB3277

ABCIDIA FORMATION
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège : Domaine Saint Paul, Bâtiment A6
102 route de Limours 78470 Saint Rémy les Chevreuse
511 713 141 RCS VERSAILLES

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 9 FEVRIER 2024

M. Hervé POGAM, de nationalité française, né le 6 décembre 1965 à Bayonne (Pyrénées-Atlantiques) et demeurant 25 rue du Dôme Fontaine 92100 Boulogne-Billancourt,

La SAS HPLG, (917 464 091 RCS Lyon), représentée par la SAS LAMY GROUP (848 782 306 RCS Lyon) son Directeur Général, elle-même représentée par M. Thomas PERRI, dûment habilité aux fins des présentes,

Seuls associés de la société ABCIDIA FORMATION

ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION
(*Nomination d'un co-gérant*)

Les associés décident de nommer en qualité de co-gérant, pour une durée indéterminée, avec effet à compter de ce jour :

Monsieur Thomas PERRI, de nationalité française, né le 28 juillet 1975 à Grasse (Alpes-Maritimes) et demeurant 531 chemin du Haut privas 69390 Charly**.**

Les associés décident de surseoir à statuer sur la rémunération du mandat de Monsieur Thomas PERRI mais décident que celui-ci aura droit au remboursement, sur justificatifs, de tous frais et charges engagés dans le cadre de l'exécution de son mandat.

DEUXIEME DECISION
(*Pouvoirs pour formalités*)

Les associés décident de donner tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes aux fins de procéder à toutes formalités légales qui seraient requises au titre des présentes.

Signature électronique

*Les présentes sont signées électroniquement, conformément aux dispositions des articles 1366 à 1375 du Code civil, grâce à la plateforme CLOSD, tiers de confiance titulaire des certifications eIDAS et ETSI et du Visa de sécurité délivré par l'ANSSI, (i) permettant la remise d'un exemplaire numérique des présentes à chacun de ses signataires et (ii) garantissant que les présentes sont établies et conservées dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité et que la signature électronique utilisée consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec les présentes auxquelles elle s'attache. Les présentes feront foi de l'écriture et de la signature du ou des signataires, tant à leur égard qu'à celui de leurs héritiers ou ayants cause. Les signataires conviennent de ce que le présent document est réputé **signé le 9 février 2024**, nonobstant la date de signature électronique indiquée dans le certificat électronique.*

Monsieur Hervé POGAM Herve POGAM	**SAS HPLG** Représentée par Monsieur Thomas PERRI Thomas PERRI
Monsieur Thomas PERRI ***Bon pour acceptation des fonctions de co-gérant*** Thomas PERRI	